

Remplissez ce formulaire pour déposer une demande de réclamation en vertu du cautionnement de licence auprès de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Il est utilisé uniquement lors d'une faillite ou d'une fermeture de l'entreprise.

Vous ne devez pas remplir ce formulaire si :

- vous avez obtenu un jugement final ;
- vous avez été totalement indemnisé par l'entreprise responsable du problème, par vos assurances personnelles, par un bref de saisie ou par le cautionnement de l'Office de la protection du consommateur (OPC).

1. Renseignements sur l'entreprise de construction

Prenez soin d'inscrire le nom complet de l'entreprise avec exactitude. Validez le numéro de licence sur la facture ou dans le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca (dans le Registre des détenteurs de licence).

Nom de l'entreprise visée par la réclamation :

N° de licence :

2. Renseignements sur le réclamant

Inscrivez vos nom et prénom. Si vous faites une demande à titre d'entreprise, veuillez indiquer le nom complet de votre entreprise. Voici les définitions des statuts du réclamant :

- **Personne physique** : Individu faisant affaire seul, par opposition à la notion de personne morale, qui désigne une entreprise.
- **Personne morale** : Une entité légalement constituée, dotée d'une personnalité juridique indépendante de celle de ses membres. Elle peut être incorporée ou limitée.
- **Société** : Groupe de personnes qui s'associent dans le but d'exploiter une entreprise et qui partagent les revenus et les responsabilités selon une convention établie entre elles. Elle peut être en commandite, en nom collectif ou en participation.

Nom :	Prénom :
Nom de l'entreprise :	Représentant :
Statut du réclamant : <input type="checkbox"/> Personne physique <input type="checkbox"/> Personne morale <input type="checkbox"/> Société	

Adresse

Inscrivez les coordonnées demandées. Vous devez nous fournir au moins un numéro de téléphone.

Numéro :	Rue :
Bureau, édifice, tour, etc. :	Ville :
Province :	Code postal :
Courriel :	N° de téléphone (domicile) :
N° de téléphone (cellulaire) :	N° de téléphone (bureau) :

Adresse des travaux (si différente de celle indiquée ci-dessus)

Numéro :	Rue :
Bureau, édifice, tour, etc. :	Ville :
Province :	Code postal :

3. Motifs de la réclamation

Identifiez la ou les raisons justifiant votre recours au cautionnement :

- Acomptes versés** (Vous avez versé une somme à l'entrepreneur, mais il n'a jamais réalisé les travaux.)
- Malfaçons et vices de construction** (L'entrepreneur a mal réalisé les travaux et des réparations sont nécessaires.)
Précisez la date à laquelle les malfaçons et vices ont été découverts (AAAA-MM-JJ) : _____
- Non-parachèvement** (L'entrepreneur n'a pas terminé les travaux.)
Précisez la date d'abandon du chantier (AAAA-MM-JJ) : _____
- Autre** (La réclamation concerne un autre motif que ceux énumérés plus haut.)
Précisez le motif : _____

4. Historique du problème rencontré

Veuillez décrire le problème rencontré en prenant soin d'indiquer les dates importantes, si possible.

5. Renseignements sur le contrat

Portez une attention particulière aux dates : à quel moment a eu lieu la signature du contrat, à quel moment les travaux ont débuté, à quel moment ils ont pris fin. Attention ! Vous devez nous informer si vous avez été payé partiellement ou en totalité pour le montant inscrit au jugement, car vous ne pourrez être dédommagé pour cette somme par la caution de l'entrepreneur visé par la réclamation.

Date de la signature du contrat, de la soumission ou de l'entente (AAAA-MM-JJ) :	
Date du début des travaux (AAAA-MM-JJ) :	Date de la fin des travaux (AAAA-MM-JJ) :
Date de mise en demeure, si applicable (AAAA-MM-JJ) :	Montant total du contrat :
Montant versé à l'entrepreneur :	Montant réclamé à la RBQ :

6. Documents à joindre

Vérifiez le contenu de votre contrat pour voir si tous les travaux qui y étaient prévus ont été réalisés. Si, pour certains ajouts, un contrat verbal ou écrit est intervenu en cours de réalisation, joignez les preuves que vous détenez sur ce contrat ajouté. Documentez de façon complète ce qui n'a pas été terminé. Fournissez les preuves de tous les acomptes versés. Ces précisions nous aideront à constituer un dossier complet. Il est important que vous conserviez vos documents originaux. Transmettez-nous une copie des documents suivants :

- le contrat ou autres preuves (exemples : facture, soumission);
- la preuve de paiement (exemples : copie de chèque recto verso, reçu de carte de crédit, état de compte, etc.);
- la ou les mises en demeure (si applicable);
- 2 estimations (soumission ou facture) par des entrepreneurs licenciés ou par des professionnels de la construction (architecte, technologue ou ingénieur), dans le but de motiver votre demande;
- la demande introductive d'instance en lien avec votre litige, s'il y a lieu.

Autres : _____

Notez que si l'entrepreneur visé par la réclamation était également titulaire d'un permis de commerçant itinérant exigé par l'OPC lors de la conclusion du contrat ou lors de l'exécution des travaux de construction, la RBQ transmet à l'OPC une copie des documents joints au formulaire ou tout autre document nécessaire à l'analyse de la réclamation, et ce, sans préavis.

7. Signature

Votre demande doit être signée et datée pour être recevable.

Nom et prénom :	
Signature du réclamant :	Date (AAAA-MM-JJ) :

Envoi du formulaire

Vous devez nous retourner le formulaire rempli et signé ainsi que les autres documents requis par courriel à l'adresse srcl@rbq.gouv.qc.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

Service des réclamations – cautionnement de licence
Régie du bâtiment du Québec
255, boulevard Crémazie Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2M 1L5

Pour plus d'informations, vous pouvez nous joindre au 514 873-0976 ou sans frais au 1 800 361-0761.